

me... En un clin d'œil, tous les phoques ont plongé et disparu également.

Quel drame sanglant s'est-il alors passé au fond de la mer ? On peut se le figurer. Car bientôt on voit surnager et flotter de ci, de là, des lambeaux de peau blanche, avec la fourrure de l'ours y adhérente.

C'est tout ce qui est resté de notre infortuné et malencontreux gaillard, sans rémission déchiqueté, et impitoyablement mis en pièces.

W

CHEZ LES AUTRES

UN de nos abonnés a pensé qu'en cette saison, vouée aux excursions et séjours chez les autres, il serait utile de consacrer un article à cette matière.

Je ne partage pas tout à fait son avis, et cependant je me conforme à son désir. Il me semble, en effet, que les règles du savoir-vivre n'ont point de chapitre spécial concernant notre séjour hors de notre domicile ; ces règles, quand on les prend à leur source et qu'on les applique dans leur esprit, produisent leur effet dans toutes les circonstances de notre existence. Il est plus facile de connaître ces règles et d'y conformer sa conduite que de chercher et surtout de trouver un conseil pour tous les cas du séjour chez les autres.

Peu importe, du reste, mon opinion en cette matière. Les études qui concernent le savoir-vivre ne sont jamais totalement dépourvues d'intérêt ni d'utilité ; car, si, d'une part, ces études peuvent enseigner quelque chose à quelqu'un, les autres, ceux qui n'ont pas besoin de cet enseignement, y trouveront la confirmation de leurs habitudes et de leurs sentiments, et par conséquent leur affranchissement de tout doute à cet égard.

D'ailleurs, si notre abonné veut bien le permettre, nous étudierons la question à deux points de vue différents, non pas seulement au profit ou bien au dommage de ceux qui reçoivent l'hospitalité, mais encore de ceux qui la donnent. Tout droit impliquant toujours un devoir, ceux qui, pour un temps plus ou moins long, vivent sous l'abri du même toit, feraient acte de mutuel mauvais goût, si leur entendement, fixé avec obstination sur leurs droits, négligeait de contempler en même temps leurs devoirs.

L'Évangile nous dit : "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais qu'on te fit à toi-même."

Le code du savoir-vivre nous dit : "Ne faites pas chez les autres ce que vous ne feriez pas chez vous-même, ce que vous ne voudriez pas que l'on fit chez vous."

S'il est une disposition répréhensible entre toutes, contraire à l'équité, étrangère à la délicatesse, c'est celle qui porterait à vouloir tirer profit d'un séjour chez les autres.

Il y a bien des sortes de profits dans cette situation, et toutes sont condamnables. Se libérer de toute contrainte, se dérober à tout soin, se décharger de tout fardeau, sont autant de profits ; mais les personnes qui n'ont pas pénétré plus loin que la lettre du savoir-vivre pourront seules s'en rendre coupables.

La première règle à observer quand on vit chez les autres est de réduire à la moindre somme possible la peine, le travail, l'ennui des autres, maîtres et serviteurs. Si l'on a des habitudes particulières auxquelles on ne peut renoncer, même momentanément, mieux vaut rester chez soi. Si l'on veut imposer à autrui ses goûts personnels, ses petites manies, ses préférences en fait de repas, de promenades, de passe-temps, on se fait classer parmi les personnes insupportables dont on déplore la compagnie dans le présent, et que l'on évite soigneusement dans l'avenir.

La société, basée sur l'équité, n'admet pas que l'on prenne sans rendre l'équivalent de ce que l'on prend. Elle ne consent pas à porter indéfiniment vos fardeaux ; elle se refuse à vous donner la distraction, l'amusement que vous prétendez recevoir d'elle. Sans doute, toutes les intelligences ne sont point égales, toutes les humeurs ne sont point pareilles. On ne peut pas apporter toujours l'écot des agréments de l'esprit et ceux d'une conversation brillante ; on doit apporter toujours l'écot d'un

caractère facile, aimable, dépourvu de prétentions, d'exigences, de susceptibilités, étranger au calcul qui consiste à s'affranchir de tout fardeau pour le faire peser sur les épaules d'autrui.

On le voit : il en est du séjour chez les autres comme de toutes les réunions. Chacun y doit faire preuve à son tour d'abnégation, chacun y doit savoir renoncer à ce qui lui convient aux autres ; chacun, en un mot, doit éviter d'exploiter son prochain directement ou indirectement, de haute lutte ou par surprise.

Quand on a indiqué ces principes, n'est-il point superflu d'établir leurs diverses applications... si diverses, si mobiles, si nombreuses que l'on ne pourrait jamais les énumérer et que l'on serait toujours obligé d'en laisser beaucoup dans l'ombre ? Mais enfin, puisqu'on le veut, indiquons, non pas toutes—je l'ai dit, cela ne serait pas possible—mais quelques-unes de ces applications.

La présence de quelques personnes étrangères suffit pour troubler quelque peu les habitants du logis et l'ordre établi. Il faut donc faire quelques efforts pour réduire, autant que possible, l'intensité de ces inconvénients. On se servira sans doute des meubles, livres, journaux, échecs, cartes, jetons, piano, cahiers de musique, se trouvant dans la maison.

Mais on traitera les meubles d'autrui avec la précaution que l'on appliquerait à ses propres meubles. Et si cette précaution nous fait défaut, si nous n'avons pas pour nous-mêmes l'horreur des taches sur les sièges et les rideaux, des dégradations de tout ordre que peut subir un mobilier, nous devons nous astreindre, pour les autres, au soin que nous ne voulons pas prendre pour nous-mêmes.

Beaucoup de personnes désirent un ou plusieurs livres, mais, après avoir dépensé quelque activité pour les avoir, n'en trouvent aucune pour les restituer. Si nous sommes chez les autres, il faut absolument qu'après avoir pris un ou plusieurs livres dans une bibliothèque ou sur une étagère, après nous en être servis avec soin, avec circonspection, nous les remettons soigneusement nous-même à la place qui leur était attribuée, quand nous les avons souhaités et pris ; semer de toutes parts les volumes dont on s'est attribué l'usage, maculer les pages, endommager les reliures, serrait la preuve non-seulement d'une totale ignorance en matière de savoir-vivre, mais encore d'une impardonnable indolence et d'un désordre invétéré.

Il en est de même des journaux qu'on abandonne dépliés sur les tables et bancs de jardin, ou bien dans tous les coins d'un salon. On voit qu'en ce petit détail, comme en toute matière de savoir-vivre, il importe de penser non-seulement à soi, mais aux autres, de s'imposer en vue de leurs convenances et de leur agrément quelques efforts, et que, loin de s'excuser en affirmant que l'on n'y a pas pensé, on s'accuse, car le tort est précisément de n'y point penser. Il ne suffit pas même de s'astreindre à ces efforts une fois ou quelquefois... Il faut s'y astreindre toujours, et l'on a rien fait sur ce point quand on n'y apporte pas une régularité inflexible.

Que dire des pianos restés ouverts, des cahiers de musique aux feuilles éparses, des échecs jetés pêle-mêle sur leur champ de bataille, des dominos qui ont glissé sur tous les meubles, des cartes répandues en cascade, des sièges transportés de la maison en plein air, puis oubliés aux places qui ne leur sont point habituellement attribuées ? On ne peut que gémir sur le désordre des personnes qui sont à la fois dépourvues de discrétion et de réflexion, qui ne peuvent pas même astreindre leur indolence de corps et d'esprit au soin que l'on doit à la propriété d'autrui. Si, mises en présence de ce tableau, elles alléguaient qu'elles ne prennent aucune de ces précautions pour leur propriété personnelle, je leur dirais que l'excuse est insuffisante ; que, libres dans une certaine limite, d'endommager ce qui leur appartient, elles ne le sont pas de détruire ou d'endommager ce qui ne leur appartient pas. Mais, s'il était prouvé qu'elles prennent chez elles, et pour tout ce qui leur appartient, les précautions que leur commande le désir, très légitime d'ailleurs, de n'avoir point remplacer ce qui est endommagé, quel blâme mériteraient ces personnes qui, dans leur séjour chez les

autres, veulent avoir le profit de l'indolence, le profit du désordre, en un mot le repos de ne point penser, de ne point réfléchir, de ne rien prévoir, en un mot le profit de l'incurie et celui du désordre, sans inconvénients... pour elles-mêmes !

Il est un autre point assez délicat à aborder, essentiel cependant, et que pour cette raison nous ne pouvons passer sous silence : les domestiques.

On ne doit pas oublier que c'est sur eux que pèse le plus lourdement le fardeau de l'accroissement du nombre de personnes à servir. Sans doute leurs maîtres ont le devoir de les dédommager d'un excédant de travail par un présent ou une gratification. Mais, venant de leurs maîtres, ce présent ou cette gratification ne sont pas portés à l'actif de l'étranger. Il est impossible de ne point donner une gratification aux domestiques d'une maison dans laquelle on a fait un séjour plus ou moins long ; mais, si la générosité en pareille matière donne de bons résultats, il ne faut rien s'exagérer à cet égard.

Cette générosité peut être relative. Des personnes qui n'ont que des ressources médiocres ne sont obligées de s'imposer, en gratifications aux domestiques, des sacrifices onéreux. Il font très bien la part des différences de fortune, et, s'ils sont dirigés par une maîtresse de maison soucieuse de ses obligations, ils ne feront pas plus mauvais visage au visiteur pauvre qui ne peut récompenser largement leurs peines, qu'à l'hôte riche accoutumé à rémunérer amplement leurs services. Mais ce qui est de stricte obligation pour les uns et pour les autres, pour ceux qui ne peuvent donner que peu d'argent, comme pour ceux qui en donnent beaucoup, c'est d'accepter les services des domestiques étrangers comme étant donnés par complaisance et non par devoir.

Quelques personnes croient que le dédain pour les domestiques fait partie d'une haute éducation et prouve l'habitude d'une grande et large existence... C'est dans le résultat contraire qu'il faut chercher la vérité. Une grossièreté amoindrit, non celui qui la reçoit, mais celui qui la fait, et, quand nous sommes bien élevés, nous ne méprisons personne, parce que nous savons que les gens méprisants sont toujours méprisables.

Après avoir indiqué les devoirs de ceux qui sont chez les autres, il n'est que juste de nous occuper aussi des devoirs de ceux qui reçoivent chez eux. L'abnégation la plus complète ne leur est pas moins indispensable qu'à leurs hôtes. Connaître les goûts et les habitudes des personnes qui ont accepté leur hospitalité, pour s'y conformer et les faire cadrer avec la règle du logis ; veiller à leur bien-être dans ses détails les plus minutieux, mettre à leur portée les distractions qui leur peuvent convenir, accepter ce qui gêne, renoncer à ce qui plairait, s'effacer au profit de tout le monde, faire preuve de la véritable générosité qui consiste, non point à faire des sacrifices, mais à laisser toujours ignorer qu'on en fait : telle est, en résumé, la tâche des maîtres de maison donnant l'hospitalité. Cette tâche est assez pénible pour que leurs hôtes s'appliquent à l'alléger, et c'est de cet échange de petits sacrifices et d'aimables attentions que naît le charme de la réunion sous un même toit.

O. T.

UN CONSEIL PAR SEMAINE

Il n'est personne qui n'ait éprouvé de difficultés à déboucher un flacon de liqueur dont le bouchon paraissait fixé d'une manière inébranlable. Il suffit de passer un ruban de laine autour du goulot, et de tirer à deux en frictionnant ce goulot qui s'échauffe, se dilate et laisse sortir le bouchon.

On obtient le même résultat en le plongeant dans de l'eau chaude pendant quelques instants ; l'application d'une main chaude pendant un moment suffit quelquefois, mais dans tous les cas il ne faut pas employer la force.

Il y a au Minnesota 112,926 Allemands, 22,428 Norvégiens, 80,733 Suédois, 45,473 Canadiens, 31,801 Irlandais, 12,692 Anglais, 11,785 Danois, 4,825 Écossais, 7,145 Bohémiens, 5,656 Autrichiens, 2,486 Russes, 1,840 Français.